



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN
1 rue du Moulin de Mussey
55000 VAL D'ORNAIN
Tél : 03.29.78.53.76
mairie-val-dornain@wanadoo.fr
www.valdornain.fr

Compte rendu du conseil municipal

Mardi 29 mars 2022 à 19h00

Salle du conseil municipal

Présents :

Mme BERGER Véronique, Mme BORGHINI Juliette, Mme DROUIN Muriel, M. LAMOTTE Thibaud, M. MERCIER Gérard, M. MULLER Christian, M. PETITCOLIN Frédéric, M. PIGUET Olivier, M. REGNIER Jean-Paul, M. BOCCALINI Luc, Mme MENUISIER Edwige

Procuration(s) :

M. PIERRE Gérard a donné procuration à M. REGNIER Jean-Paul
Mme MAIGNAN Christelle a donné procuration à M. PIGUET Olivier
M. FINCK Johan a donné procuration à M. PETITCOLIN Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BERGER Véronique

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22/02/2022

Certains conseillers n'ayant pas reçu le compte rendu, l'approbation est reportée au prochain Conseil Municipal.

2022_07 - Compte de gestion 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2022_08 – Compte administratif 2021

Sous la présidence de Madame MENUISIER 1^{ère} adjointe, il vous est proposé de passer au vote du compte administratif de l'exercice 2021, les comptes sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses		réalisé 2021	Dépenses		réalisé 2021
16	capital emprunts	76 437,36	011	charges générales	148 654,34
20	immobilisations incorporelles	7 193,84	012	charges du personnel	175 900,65
204	subvention d'équipement	0,00	014	atténuation de produits	822,00
21	immobilisations corporelles	151 603,18	65	charges de gestion courante	170 616,33
23	immobilisations	727 440,16	66	intérêts des emprunts	15 658,66
020	dépenses imprévues	0,00	67	charges exceptionnelles	659,26
042	opérations d'ordre amortissement		042	opérations d'ordre	170 315,35
TOTAL		962 674,54	TOTAL		682 626,59
Recettes		réalisé 2021	Recettes		réalisé 2021
10	dotations	340,00 406,98	013	atténuation de charges	1 749,82
13	subventions d'investissement	199 663,00	70	produits des services des ventes	73 323,04
16	emprunts et cautionnement	250 340,00	73	impôts et taxes	386 260,26
21	immobilisations corporelles	552,50	74	dotations subventions et parti°	80 907,13
040	opérations d'ordre amortissement	170 315,35	75	autres produits de ges° courante	28 458,17
			77	produits exceptionnels	155 815,14
TOTAL		961 277,83	TOTAL		726 513,56

	Dépenses	Recettes	Solde de l'exercice
INVESTISSEMENT	962 674,54 €	961 277,83 €	-1 396,71 €
FONCTIONNEMENT	682 626,59 €	726 513,56 €	43 886,97 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 à l'unanimité.

2022_09 - Affectation du résultat

Après adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT BP 2021	RESULTAT EXERCICE 2022	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTE A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-324 791,97		-1 396,71	-898 211 836 436	-61 775,00	-387 963,68
FONCT	615 336,41	-227 480,97	43 886,97			431 742,41

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	431 742,41
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B (c/1068)	- 387 963,68
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 778,73

2022_10 -Vote des taux

Le vice-président de la commission rappelle le contexte de suppression de la taxe d'habitation et indique que les bases locatives sont revalorisées de +3.4% (+0.2 % en 2021) se répercutant sur les bases de calculs de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Suite à la réforme sur la taxe d'habitation, notre commune est surcompensée.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales prévoit un produit attendu de 396 188 € moins la contribution coefficient correcteur de 97 749 €.

Après échange et discussion, conformément aux propositions de la commission des finances du 22 janvier et 12 février ainsi que celle du 26 mars élargie au conseil municipal et compte tenu du contexte économique, le conseil municipal décide d'un produit fiscal attendu de 405 000 € avant application du coefficient correcteur et ainsi d'appliquer une variation proportionnelle de 1,022241 %.

- Le taux de la TFB - taxe foncière bâti est porté à 46.21 %
- Le taux de la TFNB – taxe non bâti est porté à 31.77 %

2022_11 - Participation financière au SIS Charles Perrault

Conformément aux statuts du 31 décembre 2020, la participation financière 2022 de la commune au SIS s'établit à 130 000 € pour 65 élèves présents au 01.01.2022 à répartir en 2 fractions.

En application des article 3 et 4 de la convention de partenariat du 1^{er} avril 2021 entre le SIS et la commune, celle-ci mettra en recouvrement la somme de 40 404.35 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité au montant de la participation de Val d'Ornain au SIS, valide une participation de 250 € pour chacun des 18 élèves de la Commune concerné par le voyage scolaire organisé en mai.

2022_12 - Budget primitif 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 arrêté comme ci-dessous et conformément aux réunions de la commissions des finances des 22 janvier, 12 février et 26 mars dernier :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses			Dépenses		
16	capital emprunts	204 500,00	011	charges générales	181 935,00
20	immo incorporelles	2 700,00	012	charges du personnel	183 700,00
21	immo corporelles	690 788,31	014	atténuation de produits	825,00
23	immos en cours	745 000,00	65	charges de gestion courante	185 580,00
			66	intérêts des emprunts	16 290,00
			67	charges exceptionnelles	700,00
020	dépenses imprévues	50 000,00	042	opérations d'ordre	52 252,20
			023	virement à la SI	16 154,53
TOTAL		1 692 988,31	TOTAL		637 436,73
Recettes			Recettes		
10222	FCTVA	110 000,00	70	produits des ventes	51 794,00
					400
1068	excédent de fonctionnement	387 963,68	73	impôts et taxes	000,00
13	subv° invest attendues	1 126 617,90	74	dotations	81 064,00
040	Opérations d'ordre	52 252,20	75	autres produits	15 900,00
			77	produits exceptionnels	40 900,00
			013	atténuation de charges	4 000,00
021	virement de la SF	16 154,53	002	excédent anté. reporté	43 778,73
TOTAL		1 692 988,31	TOTAL		637 436,73

2022_13 - Subventions communales

Sur proposition de la commission des finances, le **Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :**

ACCA	600 €
Terre du Val d'Or	200 €
ASVO	538 €
COMITE DE JUMELAGE	500 €
COMITE DES FETES	2 000 €
SOUVENIR Français	100 €
VAL D'OR	800 €

2022 _ 14 - Projet de convention avec ENERCOOP

Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas donner suite au projet citoyens photovoltaïque sur l'Eglise Saint-André à Bussy la Côte.

2022 _ 15 - Organisation du centre de loisirs 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser le centre de loisirs en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du 11 juillet au 5 août 2022 et arrête un budget prévisionnel de 6500 €.

2022 _ 16 - Demandes de subventions

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour solliciter les subventions suivantes :

- au Souvenir Français pour nettoyage du monument aux morts de Varney,
- Appel à projets 2022 du Département en faveur de la transition écologique : panneaux photovoltaïques sur la toiture du club house au Stade des Vignes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,

signé

Jean-Paul REGNIER